

PRIORITÉS 2022 - 2023

AXE 1

**ANCRAGE TERRITORIAL,
RÉSEAUX ET
COOPÉRATIONS**

- Finaliser la contractualisation avec l'ARS du CTSM
- Pérenniser le financement pour poursuivre les CSM sur le territoire
- Relancer les CLSM Val de Villé, Munster vignoble, Neuf Brisach - Ensisheim et Thur Doller
- Concevoir un outil accompagnant l'annonce diagnostic
- Organiser des rencontres à destination des acteurs pour promouvoir les pratiques de réhabilitation psycho-sociale
- Poursuivre la construction du partenariat avec Aléos
- Réactiver le travail de partenariat avec la MDPH
- Développer les liens entre les professionnels intervenant auprès des publics réfugiés, demandeurs d'asile et ceux de la santé mentale
- Relancer la dynamique de l'action culturelle sur le territoire

AXE 2

**DROITS DES
PATIENTS/RÉSIDENTS
POUVOIR D'AGIR**

- Former les professionnels à la bientraitance et aux droits des patients/-résidents (mise en place d'un référent par unité)
- Étendre le dispositif Quality Rights à tous les pôles de psychiatrie
- Développer la pair-aidance et l'expérience patient (*médiateur de santé pair, révision avec les usagers du livret d'accueil...*)
- Déployer des espaces d'apaisement dans chaque pôle
- Adapter les organisations, les pratiques et la prévention des situations d'isolement et de contention au regard de la nouvelle loi
- S'appuyer sur les actions proposées par la CDU pour améliorer la connaissance des associations d'usagers et d'aide aux familles

AXE 3

**COORDINATION
PARCOURS DU PATIENT/
RÉSIDENT**

- Créer une permanence d'accueil et d'orientation mutualisée entre les pôles de psychiatrie adulte
- Évaluer et consolider les partenariats entre la psychiatrie et la gériatrie
- Étudier la faisabilité d'un CESAME partagé entre les secteurs 1, 2 et 3
- Intégrer le dispositif Vigilans (*action du comité de prévention du risque suicidaire*)
- Pérenniser la commission de suivi des hospitalisations longues
- Étendre le dispositif de permanence infirmière de nuit mutualisée pour les structures médico-sociales de l'établissement
- Renforcer la prise en charge somatique dans le parcours du patient en psychiatrie : *annuaire des référents médicaux par spécialité, utilisation du MEOPA contre la douleur, urgences vitales...*
- Formaliser les dispositifs à destination des adolescents : *admission en unité d'hospitalisation, prise en charge en unité adulte, coordination parcours de vie-parcours en santé, équipe mobile pour le soutien des enfants de l'aide à l'enfance*

AXE 4

**QUALITÉ DE VIE
AU TRAVAIL, GESTION
PRÉVISIONNELLE DES MÉTIERS
ET DES COMPÉTENCES**

- Mettre en œuvre les lignes directrices de gestion
- Favoriser le développement professionnel notamment en utilisant les nouvelles technologies
- Renforcer les dispositifs QVT : «Ressources et Soi», journées JADES, outil de co-voiturage dans l'intranet...
- Mettre en place des outils de gestion des remplacements
- Déployer le plan d'action suite à l'enquête «Santé et qualité de vie au travail»
- Intégrer les IPA dans les parcours de soins patients
- Mettre en œuvre une politique d'attractivité
- Poursuivre la politique Handicap : signature d'une nouvelle convention FIPHFP et valorisation du tutorat

AXE 5

**GESTION DES RISQUES
ET AMÉLIORATION DE LA
QUALITÉ DES SOINS**

- Assurer la continuité des démarches d'évaluation interne des structures médico-sociales en incluant le référentiel HAS
- Déployer les actions d'amélioration identifiées lors des certifications HAS, ISO 9001 et les évaluations internes
- Mettre en production un nouvel outil GED
- Établir un plan d'action suite à l'audit «Temps soignant auprès et à distance du patient»
- Poursuivre le déploiement du management par processus
- Développer les organisations et les pratiques dans le cadre de la mise en place des espaces d'apaisement
- Renforcer la sécurisation de la dispensation des médicaments avec la mise en service du nouvel automate
- Poursuivre les actions de prévention des infections associées aux soins (*jeu «Sur les pas de Semmelweis...»*)
- Définir la conduite à tenir en cas de tensions en lits

AXE 6

**GESTION DURABLE
DES ACTIVITÉS SUPPORTS
ET INVESTISSEMENTS**

- Restreindre l'utilisation des produits à usage unique et s'adapter à la loi Egalim
- S'adapter au contexte sanitaire et économique complexe pour assurer les approvisionnements
- Poursuivre et accompagner la transition numérique : projets Connect'Activ, Wan-Tel, Hop'En... dématérialisation RH
- Accompagner la transition écologique : bornes de recharge électrique, remplacement des menuiseries extérieures...
- Initier les travaux du nouvel EHPAD
- Soutenir les actions de préservation du patrimoine (*audit patrimoine, étude de réhabilitation de la chapelle...*)

AXE 7

**RECHERCHE
ET INNOVATION
THÉRAPEUTIQUE**

- Renforcer les collaborations avec l'URC du GHRMSA
- Encourager la recherche paramédicale (*1 professionnel en DU «Recherche en sciences infirmières et paramédicale», coordination et identification de thèmes de recherche, projet d'études multicentrique porté par les psychomotriciens...*)
- Conforter et soutenir la coordination des programmes de recherche clinique
- Tester dans les structures extra-hospitalières les outils de prévention du tabagisme élaborés dans le cadre de Tabapsy
- Exploiter les données de l'enquête «Santé et qualité de vie au travail» en partenariat avec le CCOMS

AXE 8

**PROMOTION
DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

- Poursuivre l'ouverture de l'EPSP aux familles et aux associations de l'ensemble du territoire ainsi qu'aux professionnels de l'établissement
- Développer les activités de l'EPSP
- Organiser la labellisation de l'EPSP «Lieu de santé promoteur de santé»
- Aménager un espace sportif extérieur
- Renforcer les actions de prévention du tabagisme (*audit, nouveaux outils de communication, formation...*)
- Soutenir les programmes d'éducation thérapeutique par l'appui de patients experts
- Développer les ateliers «Nutrition et santé», «Vie intime, affective et sexuelle» et «Prévention infection hygiène»

AXE 9

**PILOTAGE DE
LA DÉMARCHE**

- Mettre en œuvre les priorités 2022 - 2023 du projet d'établissement 2021 - 2025 : création d'un PAO unique, évaluation du fonctionnement des CMP et des hôpitaux de jour, intégration des fonction d'IPA, renforcement de la connaissance des associations d'usagers et d'aide aux familles, diminution des situations de patients «hors pôle» et «hospitalisations longues»
- Intégrer les conclusions du rapport HAS au plan d'actions d'amélioration de l'établissement
- Préparer le prochain audit RSE (échéance au 15 juillet 2023)
- Organiser deux journées CORES dans l'année
- Valoriser la démarche CORES sur le territoire (*publication, communication...*)